

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HANTAY

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2017

Présents :

BACCHETTE Laurence, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, NOTTEBAERT Fabrice, SAGNIER Jérôme, VANDEWALLE Eglantine, WAELPUT Lionel.

Absents excusés : CANON Cécile, MONTOIS Jacques, PLANCQ Gérard procuration à DOYELLE Olivier

Absent : OMIETANSKI Bernard,

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire a constaté que le quorum était atteint.

Installation des nouveaux conseillers

Suite à la démission de Monsieur BONNEL Philippe, conseiller municipal, et conformément à l'article L270 du Code Electoral, Madame le Maire a invité Madame QUENON Sabine, venant sur la liste, après le dernier élu. Madame QUENON a refusé de prendre ses fonctions par courrier reçu en mairie 31 janvier 2017. Madame le Maire a invité Monsieur WAELPUT Lionel, venant sur la liste après le dernier élu qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur WAELPUT Lionel.

Suite à la démission de Madame SYSSAU Nadine, conseillère municipale, et conformément à l'article L270 du Code Electoral, Madame le Maire a invité Madame FAUCOMPRESZ Delphine, venant sur la liste, après le dernier élu. Madame FAUCOMPRESZ a refusé de prendre ses fonctions par courrier reçu en mairie 4 février 2017. Madame le Maire a invité Monsieur NOTTEBAERT Fabrice, venant sur la liste après le dernier élu qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur NOTTEBAERT Fabrice.

Monsieur WAELPUT intégrera la commission fêtes et cérémonies ainsi que le CCAS – Monsieur NOTTEBAERT Fabrice intégrera la commission Ecole.

Procès verbal de la séance ordinaire en date du 20 Décembre 2016.

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

Service Civique (convention avec UFCV)

Dans le cadre d'un projet adapté aux jeunes et seniors, Madame le Maire a expliqué à l'assemblée, la convention de partenariat avec l'UFCV relative à la mise en place d'une mission pour un jeune en service civique, pour une durée de 6 à 8 mois à hauteur de 28h/semaine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'UFCV et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'UFCV pour missionner un jeune en service civique pour un montant de 150€/mois pour une durée de 8 mois .

Règlement local de publicité (validation)

Madame le Maire a rappelé le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité. Après débat, les élus, à l'unanimité, ont décidé de se référer à la réglementation nationale au niveau des enseignes et micro affichage.

Action « Prévention Santé » envers les Séniors

Pas de délibération – prise en charge par le CCAS.

Tarifs accueil de loisirs

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Ecole, décide, de fixer les tarifs de participation des familles aux Accueils de Loisirs à compter du 1^{er} juillet 2017, modulés en fonction du Quotient Familial ainsi qu'il suit :

ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES SCOLAIRES 11 voix pour – 1 voix contre

Tarifs	Quotient Familial	Tarif Journalier
1	0 à 700	1,50 €
2	701 à 850	5,00 €
3	851 à 1000	6,00 €
4	1001 à 1200	7,00 €
5	1201 et plus	8,00 €
6	extérieurs	11,00 €

CAMPING A l'unanimité .

Tarifs	Quotient Familial	Tarif Journalier
1	0 à 700	10.00 €
2	701 à 850	14.00 €
3	851 à 1000	15.00 €
4	1001 à 1200	16.00 €
5	1201 et plus	17.00 €
6	extérieurs	20.00 €

Service Conseiller Energie Partagé

Après discussion, l'Assemblée, 1 pour, 11 contre, a décidé de ne pas adhérer au service de conseil en énergie partagé, compte tenu de l'impact financier sur un engagement de 4 années.

CLETC Représentant

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°17 C 0014 du 5 janvier 2017 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner 1 membre représentant du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Après en avoir délibéré, Madame DUHEM Désirée, est désignée représentant du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Rapport Chambre Régionale des Comptes

Pas de délibération -

La séance est levée à 20h45